

attendant un changement de trains à la gare de Chicago, je montai au kiosque de journaux et examinai l'exposition. Je ne sais pas si elle y est encore, mais elle m'a certainement donné une idée remarquable des possibilités de l'industrie.

L'hon. M. DUNNING: Ce produit faisait d'abord partie de l'exposition, mais il fut plus tard placé dans la gare.

Le très hon. M. BENNETT: Alors, mon honorable ami l'a vu; il est au courant.

L'hon. M. DUNNING: C'est très remarquable.

Le très hon. M. BENNETT: Très remarquable en réalité, et je regrette que nous perdions la chance d'exploiter cette industrie au Canada. D'abord, c'est impossible à cause du droit américain de 2 cents sur l'importation, alors que des pays jouissant du traitement de la nation la plus favorisée bénéficient de l'entrée en franchise. Nous ne pouvons développer cette industrie dans ces circonstances. Les Etats-Unis ont jugé indispensable, pour se protéger contre la concurrence de l'est, d'imposer le tarif de 2 cents, qui existe encore. Mais il est une autre raison, et c'est que la définition relative à la classe ou à l'espèce non produite au Canada surgit, et les producteurs n'ont pas été capables de fournir 10 p. 100 de l'huile nécessaire à la fabrication du savon. La petite fabrique de Stratford n'a pas réussi; quant à celle de Montréal, je n'en puis rien dire dans le moment, mais on nous a demandé de permettre l'entrée des machines à un droit douanier moins élevé ou de les laisser entrer en franchise afin de pouvoir établir cette industrie. On m'informe que 5,000 acres de ce produit sont employées pour l'ensilage. Il y a aussi le marché secondaire dont l'honorable député de Lincoln a parlé. Rôties, ces fèves remplacent les pistaches, et elles se vendent bien plus car on considère qu'elles constituent une nourriture excellente. Le résultat de cet accord, tant qu'il durera, sera d'empêcher l'établissement de ce que je considère comme une industrie très importante dans la région où l'on peut cultiver les fèves soya. C'est un produit agricole, comme le dit mon honorable ami.

M. ROSS (Moose-Jaw): Je ne veux pas critiquer tout ce que dit mon très honorable ami, mais ce légume ne se cultive que dans des régions semi-tropicales.

Le très hon. M. BENNETT: Le Canada n'est pas un pays tropical.

M. ROSS (Moose-Jaw): Il se cultive surtout dans les pays semi-tropicaux, en Chine et dans les Etats du sud. Mon très hono-

[Le très hon. M. Bennett.]

nable ami prétend que cela va nuire au développement d'une industrie que l'on pourrait établir dans notre pays. Si le Canada convient à la culture des fèves soya, nous allons nous mettre à les cultiver, pourvu que nous puissions le faire de la façon ordinaire. Mais allons-nous soutenir une nouvelle industrie et faire payer en conséquence de grosses sommes au peuple canadien pour environ 592 produits dont l'univers a besoin? Nous devrions y regarder à deux fois. Nous n'essayons pas de protéger une des industries nouvelles comme nous l'avons fait pour d'autres qui ont vieilli sous le régime de la protection. Il s'agit ici d'une industrie nouvelle dans laquelle personne n'a encore placé d'argent au Canada. Ne recommandons pas à soutenir d'autres industries privilégiées aux dépens de tout le peuple canadien pour le bénéfice d'un petit nombre. Peut-être pourrait-on cultiver ces fèves dans une petite partie de la péninsule de Niagara.

M. MacNICOL: Je veux dire quelques mots en réponse à l'honorable député. Je ne devais pas m'attendre à ce qu'il se déclarât contre cet article, car je ne sache pas que les manufacturiers—si c'est d'eux qu'il parlait—y soient opposés; ce sont les cultivateurs qui devraient protester. Un homme qui s'occupe de cette industrie m'a informé qu'on va consacrer environ 10,000 acres dans l'Ontario occidental à la culture des fèves soya.

M. ROSS (Moose-Jaw): Surtout pour nourrir les animaux.

M. MacNICOL: C'est ici un article pour les cultivateurs et non pas pour les manufacturiers. Comme le chef de l'opposition l'a dit, les fèves soya servent à faire plusieurs denrées. J'ai visité à Dearborn, Michigan, une institution de recherches établie par la compagnie Ford et où l'on exhibe un grand nombre de dérivés de ces fèves. Pour renseigner mon honorable ami de Moose-Jaw, je veux lire quelque chose qui lui prouvera que ce n'est pas un produit purement tropical. La *Review*, de Decatur, Illinois, qui approuve cet article de l'accord, dit:

Cette année, l'Illinois a produit plus de 18 millions de boisseaux de fèves soya, soit la moitié de la récolte totale du pays. Les usages auxquels ont fait servir les fèves soya deviennent de plus en plus nombreux. Le Canada ne cultive pas de fèves soya, du moins pas assez pour que cela compte au point de vue commercial comme dans l'Ouest central.

On semblerait croire que, lors de la préparation de l'accord, quelqu'un de Washington s'imaginait que le Canada ne cultive pas les fèves soya, mais nous nous y sommes mis et c'est très avantageux pour les cultivateurs de l'Ontario occidental. D'après cet article,